RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES





EXTRAIT

du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 24 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 18 septembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation :
Nombre de présents	27	18 septembre 2020
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage :
Suffrages exprimés	35	29 septembre 2020

ETAIENT PRESENTS:

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES: M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. JANOT à partir de 20h00 (absent du point n° 14 au 26 inclus).

POLIVOIRS

- M. Guillaume LAUSSU, donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
- M. Olivier COUSIN, donne pouvoir à M. Julien RELAUX,

Mme Sandra LARTIGAU, donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,

- M. Michel GUILLEMIN, donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
- M. Benoît LAMIABLE, donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
- M. Guillaume SEGUIER, donne pouvoir à M. Alexis ARRAS,
- M. Patrice BOUCAU, donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
- M. Bruno JANOT à partir de 20h00 donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI (du point n° 14 au 26 inclus).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny

OBJET: AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT - MISE A JOUR

VU l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales autorisant les communes à utiliser la procédure des autorisations de programme (A.P) et des crédits de paiements (C.P) ainsi que des autorisations d'engagement (A.E),

040-214000887-20200924-20200924-15-DE Date de télétransmission : 29/09/2020 Date de réception préfecture : 29/09/2020

1

VU l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 16 septembre 2020.

CONSIDERANT que le recours à ces procédures a pour objectif de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles.

En prévision de l'adoption des décisions modificatives de l'exercice ici présentées, des modifications sont à prévoir afin de :

- -revoir la répartition des crédits de paiement sur les exercices 2020 et suivants
- -modifier le montant global de certaines autorisations de programme

SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS, celles de Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI, DECIDE

D'APPROUVER le montant des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-annexé.

Délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre pour copie conforme,

Julien DUBOIS Maire de Dax

Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »